

Extrait du CGT Crédit Agricole

http://www.cgtca.net/article.php3?id_article=437

8 Mars - 15h40

- Actualité - CGT CAM -

#8mars15h40

Date de mise en ligne : mercredi 6 mars 2019

L'HEURE

DES COMPTES

Description :

L'heure des comptes - Avec la CGT la lutte pour l'égalité des droits c'est tous les jours

CGT Crédit Agricole

Sommaire

- [Egalité salariale au Crédit](#)
- [Pourtant le Crédit Agricole a](#)
- [Dans nos secteurs](#)
- [De manière globale](#)

Egalité salariale au Crédit Agricole :

Les grilles des rémunérations conventionnelles annuelles moyennes (RCE, RCP, RCI, RCC) par classifications, genre et ancienneté produites par la FNCA :

- ▶ ne présentent que très exceptionnellement des valeurs plus favorables pour les femmes
 - 7 fois sur 140 comparaisons
 - avec des écarts généralement autour de 150 Euros
 - à une exception près 995 Euros d'écart en position 9 pour 40 à 44 ans d'ancienneté.
- ▶ En revanche 133 comparaisons sont favorables aux hommes
 - avec des écarts généralement supérieurs à 1500 Euros
 - et jusqu'à plus de 6000 Euros d'écart en position 15 pour 10 à 14 ans d'ancienneté

Mais pour les dirigeants il n'y a pas de sujet !

Pourtant le Crédit Agricole a été condamné pour discrimination …

Par décision du 31/10/2018, la Cour d'appel de Paris a jugé que la salariée « a été victime de discrimination à raison de son sexe, son statut de salariée à temps partiel et sa situation de famille ».

Elle a ordonné son repositionnement professionnel au même niveau que ses collègues masculins placés dans une situation comparable à l'embauche, entraînant un passage Cadre et une revalorisation salariale (environ 800 Euros/mois) à partir du 1er janvier 2015.

Elle a condamné l'employeur à lui verser une somme totale de plus de 40.000 Euros.

La Cour a aussi constaté « qu'au-delà des pétitions de principe et même des accords avec les organisations syndicales, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, du propre aveu de l'employeur, se résorbe, ce qui démontre la persistance d'une discrimination salariale à raison du sexe ... », situation

contraire à la loi !

Dans nos secteurs :

De manière globale :

